

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 6 février 2020

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 75

Pouvoirs : 10

Membres votants : 85

Date de la convocation : 31/01/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi six février à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

***Etaient présents :** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Madame Françoise CANU, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DORGERE Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GOBRON François, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur VILAIN Christian, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Lionel, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude.*

***Etaient absents/excusés :** Madame ANGOT Josiane, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BIBET Pierre, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur SOURDON André, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid.*

***Pouvoirs :** Monsieur BOULLIER Philippe pouvoir à Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame DECLERCQ Florence pouvoir à Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas pouvoir à Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur CAPPELLE Hubert, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur PERDRIEL Daniel pouvoir à Monsieur PREVOST Lionel, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis.*

Délibération n° 05/2020 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Budget du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) au titre de l'exercice 2020

Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) gère 3 budgets :

- Le Budget Principal (regroupant le Chantier Insertion, l'Enfance Jeunesse...)
- Le Budget SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)
- Le Budget FRPA (Foyer Résidence pour Personnes Agées)

Ces budgets dont le montant consolidé (3 budgets) représenterait près de 14 %¹ des dépenses réelles consolidées des 13 budgets de l'Intercom sont notamment équilibrés par différents organismes (Caisses de retraite, CAF, Département...). Toutefois ces financements ne suffisent pas à équilibrer le Budget et chaque année le Budget de l'INTERCOM abonde le budget du CIAS par une subvention d'équilibre qui représente environ 1/3 de ses recettes réelles. (voir annexe A ci-dessous)

Pour la complète information des conseillers communautaires, un comparatif budgétaire provisoire au titre de l'exercice 2019 est annexé à la présente.

Il est proposé d'inscrire une somme de 2 500 000 € pour l'exercice 2020, sur le budget principal de l'Intercom afin de subventionner le CIAS et lui permettre de mener l'ensemble de ses actions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles notamment son article R. 123-25 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant la demande de subvention du CIAS, pour équilibrer leurs budgets ;

Sur proposition du bureau communautaire du 30 janvier 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- ✓ **ACCORDE** une subvention d'un montant de 2 500 000 € au CIAS pour l'exercice 2020;
- ✓ **DIT que** cette subvention sera inscrite à l'article 657362 du budget Principal 2020 de l'Intercom ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à verser cette subvention en plusieurs acomptes au cours de l'année 2020

¹ Montant estimé à ce stade

Annexe A

	Recettes réelles	% du total	Dépenses réelles	% du total
Budget principal IBTN	34 334 048 €	75,90%	32 671 291 €	76,18%
Office de tourisme	564 656 €	1,25%	559 914 €	1,31%
Transport	846 365 €	1,87%	703 770 €	1,64%
Station Broglie	955 068 €	2,11%	943 420 €	2,20%
ZAE Granges	145 472 €	0,32%	5 405 €	0,01%
Maison Rouge	34 255 €	0,08%	33 037 €	0,08%
Risle Charentonne	0 €	0,00%	7 733 €	0,02%
Assainissement collectif	1 294 170 €	2,86%	1 122 896 €	2,62%
SPANC	536 721 €	1,19%	386 290 €	0,90%
Assainissement HT Bernay	517 814 €	1,14%	419 722 €	0,98%
SOUS-TOTAL IBTN	39 228 569 €	86,72%	36 853 478 €	85,94%
Budget principal CIAS	3 807 942 €	8,42%	3 857 606 €	9,00%
Aide à domicile	1 683 142 €	3,72%	1 671 225 €	3,90%
FRPA	515 143 €	1,14%	502 276 €	1,17%
SOUS-TOTAL CIAS	6 006 227 €	13,28%	6 031 106 €	14,06%
TOTAL IBTN + CIAS	45 234 796 €	100,00%	42 884 584 €	100,00%

Tableau provisoire au 30 janvier 2020

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
75	10	85	0	85	0	85

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200206-05_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Affichage : 12/02/2020

